

Nouveaux aménagements cyclables : on a testé le vélo en ville

Banc d'essai.

Signalétique, aménagements : la ville a fait des efforts pour encourager la pratique du vélo. L'occasion de s'en rendre compte, en faisant un petit tour de ville sur deux roues.

■ On partait de zéro... ou presque

« Il y a cinq ans, quand nous avons démarré, il n'y avait pour ainsi dire rien », explique Anne-Marie Ghémard, présidente de l'association Vélovo écomobilité, dont l'objectif est de développer et encourager le vélo comme mode de déplacement. Les réunions du comité vélo, auxquelles ont pris part les membres de Vélovo, les élus et les services techniques ont désormais porté leurs fruits. Elles ont débouché sur plusieurs aménagements achevés ou sur le point de l'être.

■ Ce qui a été fait : pouce vert pour les bandes cyclables

Ce qui frappe en premier lieu, c'est l'installation au cours des derniers mois de bandes cyclables larges et continues, très agréables à emprunter sur les axes fréquentés, tels le cours de Verdun ou la rue Normandie-Niemen, avec pour le cycliste un sentiment de sécurité accrue par la présence d'« îlots séparateurs » surmontés de plots qui dressent une barrière entre la voie cyclable et la chaussée. Les « sas vélos », permettant de dépasser les voi-



Photo Matthieu Lambert

Le double sens cyclable : bien moins dangereux qu'il n'y paraît

Double sens interdit pour les voitures, mais pas les vélos. Les rues du maquis, Laplanche, Roosevelt, la vieille rue d'Échallon, le passage de la Grenette ou ici, la rue Edgard-Quinet, permettent aux cyclistes (ici, Anne-Marie Ghémard, en compagnie de Lilia El'Himdi, salariée de Vélovo) de circuler en double sens et sans danger. À vélo, mieux vaut en effet croiser un véhicule que d'être doublé.

tures au feu rouge et ainsi démarrer sans respirer les fumées des pots d'échappements sont appréciables, au même titre que ces parkings à vélos qui ont poussé çà et là. Gros effort aussi sur le marquage au sol : des vélos peints sur le bitume indiquent des raccourcis pour éviter les voies les plus fréquentées. Depuis huit jours, l'îlot Romans-Petit est ainsi préconisé pour déboucher directement sur la rue Anatole-France, sans subir la circulation dense.

■ Ce qui est en passe

de l'être : encore un peu de signalétique

La Ville a prévu des panneaux de signalisation pour indiquer aux vélos la direction à prendre pour se rendre aux endroits clés d'Oyonnax (mairie, Valexpo), et le temps nécessaire pour y accéder. La route du lac Genin (chemin de la Guerre) va bientôt être balisée de bornes indiquant le kilométrage et le pourcentage de la pente. Enfin, on souhaite l'achèvement de la voie verte reliant Oyonnax et Nantua.

Un aménagement du ressort de la CCHB, cette fois.

■ Ce qui reste à améliorer : le centre-ville

Oyonnax a indéniablement gagné mais il reste du travail. La rue Anatole-France notamment, est difficile à emprunter, car elle est très étroite. Elle illustre la difficulté pour les cyclistes et les véhicules de cohabiter. Un abaissement de la limite de vitesse serait souhaitable.

Si les nouvelles voiries

seront pensées, dans le futur, pour faciliter la circulation de tous les utilisateurs, il est plus difficile de modifier l'existant. ■

Matthieu Lambert

3 pour 100

« En 2010, d'après nos captages, pour cent voitures circulant en ville, on trouvait un seul vélo. Aujourd'hui, c'est trois vélos pour la même proportion », explique la présidente de Vélovo.



Photo Matthieu Lambert

Le tourne-à droite

Ici, rue Normandie Niemen, le feu est rouge pour les automobilistes. Mais les cyclistes peuvent passer, à condition d'être vigilants.



Photo Matthieu Lambert

Fin de bande cyclable

Ici s'arrête la bande cyclable. Le panneau est carré : les cyclistes ne sont pas tenus de l'utiliser.



Photo Matthieu Lambert

Vélos en face !

Sur cette voie à sens unique, la rue Edgard-Quinet, ce panneau indique aux automobilistes qu'ils sont susceptibles de croiser des vélos.



Photo Matthieu Lambert

Plus de civisme des automobilistes pour une meilleure cohabitation

Cas d'école ici rue Normandie-Niemen : pour éviter le dos-d'âne, ce véhicule emprunte la piste cyclable. « Les voitures ne font pas toujours attention », précise Anne-Marie Ghémard. Le mètre d'écart en cas de dépassement, préconisé par le code de la route, n'est pas systématiquement respecté, nous l'avons constaté.